



Stratégie RBC en matière d'environnement



STRATÉGIE RBC EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

À titre de plus grande banque au Canada et comptant parmi les plus grandes banques du monde, nous reconnaissons notre incidence sur les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous sommes résolus à effectuer une gestion proactive et prudente de toutes les questions environnementales liées à nos activités. Depuis l'élaboration de notre première politique en matière d'environnement, en 1991, nous avons accordé une grande importance à la gestion environnementale et à l'amélioration continue. Afin d'appuyer cet engagement, nous avons publié la première

Stratégie RBC en matière d'environnement en 2007, et nous sommes fiers de nos nombreuses réalisations¹ depuis le lancement de cette initiative.

Bien que nous soyons fiers de nos activités antérieures et actuelles, nous savons que la tâche doit se poursuivre. Le présent document actualise notre stratégie initiale. Il présente notre politique, nos priorités et nos objectifs environnementaux, et comprend divers nouveaux engagements ambitieux qui guideront nos programmes de durabilité environnementale pour les cinq prochaines années.

Contenu

I. Politique environnementale	3
II. Enjeux environnementaux prioritaires	3
Changement climatique	3
Eau	4
Collectivités durables	4
III. Objectifs environnementaux prioritaires	5
Réduire notre empreinte écologique	5
Gérer les risques environnementaux et sociaux	8
Offrir des produits, des services et des conseils écologiques	9
Promouvoir la durabilité environnementale	9
IV. Gouvernance	11
Supervision et responsabilité	11
Mesure et information	11
Notes de fin d'ouvrage	12

I. Politique environnementale

Les éléments suivants guideront nos initiatives environnementales.

- **Réduction de l’empreinte écologique** : RBC applique de manière proactive de saines pratiques environnementales à ses activités internes et à ses décisions d’achat. Elle cherche des moyens de réduire au minimum sa consommation de ressources naturelles, notamment d’énergie, de papier et d’eau, ainsi que sa production de déchet et d’émissions. Elle contribue à la création d’occasions pour ses fournisseurs et ses employés d’en faire autant.
- **Activités commerciales responsables** : RBC établit, met à jour et communique, pour ses activités commerciales, des politiques, des procédures, des normes et des lignes directrices efficaces visant les problèmes et les risques environnementaux ayant une forte pertinence pour RBC, ses clients et ses autres parties prenantes.
- **Produits, services et perspectives commerciales** : RBC offre à ses clients des produits et des services financiers novateurs, pratiques et rentables pour promouvoir des choix axés sur la durabilité environnementale. Elle cherche des perspectives commerciales qui favorisent la durabilité environnementale tout en étant avantageuses pour les entreprises.
- **Participation des employés** : RBC offre à ses employés partout dans le monde une formation et des outils environnementaux pour leur permettre d’adopter des comportements respectueux de l’environnement, tout en appuyant ses objectifs commerciaux. Elle donne également à ses employés l’occasion de s’engager personnellement dans des initiatives axées sur la durabilité environnementale qui sont importantes pour l’entreprise.
- **Conformité** : RBC gère de manière responsable tous les aspects de ses activités conformément aux lois et aux normes reconnues en matière d’environnement. Elle surveille la conformité à ses propres politiques, procédures et normes.
- **Information et transparence** : RBC rend régulièrement compte de ses indicateurs environnementaux clés. Elle continue d’améliorer son système de surveillance, de mesure et de communication transparente de ses résultats par rapport à ses cibles, à ses priorités et à ses objectifs.
- **Promotion du développement durable** : RBC établit et entretient des partenariats productifs avec des experts et des parties prenantes pour s’assurer de rester au courant des préoccupations et des enjeux pertinents, ainsi que d’être en bonne position pour gérer les risques et les occasions sur le plan environnemental. Elle offre du soutien à certains organismes sans but lucratif qui se consacrent à la résolution de problèmes environnementaux importants pour RBC et pour ses parties prenantes.

II. Enjeux environnementaux prioritaires

Les problèmes environnementaux de notre planète sont complexes et ne cessent de gagner en nombre et en importance. RBC continuera de gérer les nombreux problèmes environnementaux qui peuvent entraîner des risques ou susciter des occasions, en axant ses efforts sur trois enjeux clés : le changement climatique, l’eau et les collectivités durables.

Changement climatique

Le changement climatique présente des défis environnementaux, sociaux et financiers pour l’économie mondiale, la santé humaine et nos activités commerciales. Le changement climatique est causé à la fois par des variations naturelles et par l’activité humaine, plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l’utilisation de combustibles fossiles et de la disparition à grande échelle de la végétation. Les stratégies à l’égard du changement climatique peuvent mettre l’accent sur les efforts d’**atténuation** visant à restreindre les émissions de GES, de même que sur l’**adaptation** pour faire en sorte que les collectivités puissent survivre aux conséquences physiques d’un changement climatique.

Environ 80 % des émissions de GES liées à l'activité humaine découlent de la production et de la consommation d'énergie. Les stratégies visant à réduire les émissions de GES et à atténuer les conséquences du changement climatique comprennent des politiques qui favorisent les technologies propres, l'efficacité énergétique et l'essor des énergies renouvelables. Cela peut également stimuler de nouvelles occasions économiques pour les entreprises et l'innovation dans certains secteurs.

Le changement climatique ne se limite pas à la hausse des températures moyennes. Il entraîne également une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et imprévisibles, une variation de la qualité et de l'accessibilité de l'eau dans diverses régions, des répercussions sur les écosystèmes et des conséquences sur la santé humaine. Les collectivités et les entreprises doivent s'adapter au changement climatique et s'assurer que leurs populations, leurs activités économiques et leurs infrastructures pourront résister aux effets des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes.

Nous devons poursuivre nos efforts visant à comprendre la portée des risques et des occasions associés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce changement, à mesure que ces risques et ces occasions évoluent. Ainsi, nous pourrions continuer de répondre aux besoins de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés et des autres parties prenantes en offrant des services financiers, en exploitant nos installations et en appuyant les collectivités.

Eau

La pénurie d'eau et l'accès à l'eau propre sont deux des plus grands enjeux pour la santé humaine et le développement économique dans le monde. Plusieurs facteurs accentuent les problèmes de qualité et d'accessibilité de l'eau. Les changements climatiques ont suscité de nouvelles problématiques liées à l'accessibilité de l'eau : certaines régions sont inondées alors que d'autres n'ont pas assez d'eau pour répondre à leurs besoins. L'accroissement de la population entraîne de la concurrence pour l'accès à l'eau potable, ce qui oblige à envisager des politiques pour répartir cette ressource avec équité tout en évitant les effets négatifs sur le milieu naturel.

Bon nombre de collectivités dépendent de la préservation et de la gestion de l'environnement marin et de l'eau douce, puisque leurs économies nécessitent une eau salubre pour le tourisme, la pêche et d'autres industries. Sans eau propre, la capacité des collectivités et des industries de durer et de prospérer est limitée.

Dans de nombreux territoires, les secteurs qui ont besoin d'eau pour leurs activités s'attendent à une réglementation plus stricte, à des restrictions sur l'approvisionnement et à une hausse des coûts. Les villes tentent de trouver le meilleur moyen de gérer les infrastructures d'eau en milieu urbain, alors que la croissance démographique et les flux imprévisibles d'eaux pluviales exercent des pressions sur les systèmes existants.

Les enjeux liés à la qualité et à l'accessibilité de l'eau présenteront des risques et des occasions pour les entreprises dans de nombreux secteurs. Nous poursuivons nos efforts visant à comprendre les risques et les occasions liés à l'eau qui se présentent aux différents secteurs que nous finançons, ainsi qu'aux collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous encouragerons la sensibilisation et le leadership avisé à propos des enjeux liés à l'eau en appuyant, sous forme de dons et de commandites, des organismes qui s'efforcent d'offrir des solutions à une crise de l'eau qui va en s'accroissant.

Collectivités durables

Nous croyons qu'une collectivité durable offre aux citoyens une bonne qualité de vie avec une incidence minimale sur l'environnement. Une collectivité durable intègre l'environnement naturel et le rehausse grâce à une gestion appropriée de l'utilisation du sol, de la conception des villes, de la consommation d'énergie et d'eau, de la qualité de l'air, du transport, de la réduction des déchets, du développement économique et des habitats naturels.

Le capital commercial, financier et humain est concentré dans les villes. La moitié de la population mondiale, soit environ 3,5 milliards de personnes, vit en milieu urbain, et ce nombre ne cesse de croître. Bien que les villes soient des plaques tournantes pour l'innovation et la croissance économique, nous avons des défis à relever pour développer les villes de manière à assurer une création d'emplois et une prospérité continues, tout en préservant les écosystèmes naturels et les valeurs culturelles.

Les collectivités durables ne se limitent pas aux milieux urbains. Le concept de développement durable est manifeste dans les pratiques traditionnelles de nombreuses collectivités autochtones. On trouve, intégré à la culture autochtone, le concept de responsabilité collective pour s'occuper des terres et utiliser uniquement ce qui est nécessaire à la subsistance. Par conséquent, nous devons reconnaître et soutenir l'identité, la culture et les intérêts des peuples autochtones, et leur permettre de participer concrètement à la réalisation du développement durable.

RBC joue un rôle important dans le passage à des collectivités habitables, dynamiques et plus durables. Pour ce faire, nous devons d'abord donner l'exemple et favoriser la durabilité environnementale dans nos propres activités. Ensuite, nous continuerons d'offrir du soutien à des initiatives commerciales solides qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans des collectivités de toutes tailles. Nous appuierons également des efforts philanthropiques visant la conservation et l'accroissement des espaces verts et des habitats essentiels au sein des collectivités. Enfin, nous favoriserons la recherche et la collaboration en vue d'accélérer la transition vers des collectivités plus durables.

III. Objectifs environnementaux prioritaires

Nos trois problèmes environnementaux prioritaires, soit le changement climatique, l'eau et les collectivités durables, sont des sujets vastes et complexes qui nécessitent des solutions des gouvernements, du milieu des affaires, des citoyens et de nombreuses autres parties prenantes. Nous croyons que nos actions peuvent contribuer de manière décisive et positive à la résolution de certains enjeux liés à ces problèmes. Afin de concentrer au mieux nos efforts et de pouvoir réaliser des progrès concrets, nous avons groupé nos objectifs en quatre catégories :

- **Réduire notre empreinte écologique**
- **Gérer les risques environnementaux et sociaux**
- **Offrir des produits, des services et des conseils écologiques**
- **Promouvoir la durabilité environnementale**

Nous tenterons de réaliser des progrès importants dans ces domaines, d'harmoniser nos politiques environnementales à ces objectifs, ainsi que d'assurer le suivi de nos progrès et de les communiquer au public. Nous collaborerons avec les parties prenantes, dont nos employés, nos clients, nos actionnaires et nos fournisseurs, afin de développer et de lancer les initiatives nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Réduire notre empreinte écologique

L'empreinte écologique de RBC est principalement déterminée par la consommation d'énergie, la consommation de papier, les déplacements des employés, la consommation d'eau et la production de déchets. Nous tenons également compte de l'incidence sur l'environnement de nos choix en matière d'approvisionnement, en raison des activités de nos fournisseurs. Nous diffusons des renseignements concernant nos programmes de réduction de l'empreinte écologique sur notre site Web. Nous continuerons de réduire notre empreinte écologique de la manière décrite ci-après. Sauf indication contraire, tous les objectifs présentés se fondent sur un niveau de référence de 2012 et s'appliquent à nos activités au Canada, aux États-Unis et dans les îles Britanniques.

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique liées à nos activités

Nous émettons une certaine quantité de gaz à effet de serre directement, par l'utilisation de combustibles fossiles dans certains de nos systèmes de chauffage. Cependant, la majorité de nos émissions, comme celles liées à notre consommation d'électricité achetée, aux déplacements des employés et aux livraisons à nos établissements, sont indirectes.

Nous utilisons de l'énergie pour chauffer et climatiser les bâtiments, pour faire fonctionner notre infrastructure technologique et nos systèmes d'éclairages, de même qu'à d'autres fins. L'énergie provenant de sources renouvelables (énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique, biomasse, etc.) a habituellement un impact environnemental

inférieur à celui de l'énergie provenant de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel). RBC achète de l'énergie renouvelable² depuis 2002.

RBC s'engage à :

- réduire³ de 20 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de ses établissements d'ici 2018 ;
- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre de son réseau canadien de logistique et de prestation d'ici 2018 ;
- neutraliser les émissions de gaz à effet de serre associés à la production et à la distribution de ses principaux rapports externes⁴, ainsi qu'à l'exploitation et à la logistique liées aux principaux événements qu'elle commandite, en achetant de l'énergie renouvelable ou des titres compensatoires en carbone de qualité supérieure⁵ ;
- réduire l'intensité de la consommation d'énergie³ dans ses établissements et rechercher des possibilités de réduire la consommation d'énergie de ses systèmes de technologie de l'information ;
- accroître l'efficacité énergétique de ses centres informatiques au Canada pour atteindre un indicateur d'efficacité énergétique⁶ annuel de 1,4 d'ici 2018 ;
- mettre en œuvre des projets pilotes de production d'énergie renouvelable sur place dans ses établissements ;
- continuer d'acheter de l'énergie certifiée renouvelable.

2. Utilisation de papier et de produits du bois provenant de ressources durables

À titre de grande institution de services financiers, RBC utilise une quantité considérable de papier, que ce soit par ses activités internes ou sous forme de documentation destinée à la clientèle. Les forêts bien gérées sont considérées comme une ressource renouvelable, et nous sommes déterminés à contribuer à préserver les ressources forestières ainsi qu'à appuyer une gestion forestière durable.

RBC s'engage à :

- réduire⁷ de 20 % sa consommation de papier de bureau par employé d'ici 2018 ;
- s'assurer que le papier qu'elle achète est certifié par le Forest Stewardship Council, ce qui indique qu'il provient de forêts gérées de manière durable.

3. Réduction et, si possible, élimination des déchets acheminés vers les sites d'enfouissement

La gestion des demandes, la réutilisation et le recyclage sont les méthodes privilégiées pour réduire la production de déchets solides. Cependant, là où il est impossible de ne pas produire de déchets solides, nous voulons en assurer une gestion et une élimination prudentes.

RBC s'engage à :

- éliminer complètement l'envoi de déchets électroniques vers les sites d'enfouissement d'ici 2018 ;
- s'assurer que tous ses grands bureaux⁸ sont dotés d'un programme de détournement des déchets ;
- s'assurer que tous ses projets importants de construction et de rénovation sont assortis d'un plan de gestion des déchets pour éviter que les tapis, les meubles et les débris de démolition soient acheminés vers les sites d'enfouissement.

4. Amélioration des pratiques de conservation de l'eau dans nos établissements

Bien que notre consommation directe d'eau soit relativement faible (elle est associée principalement aux toilettes et aux coins-repas dans nos établissements), nous voulons améliorer nos pratiques de consommation et de conservation de l'eau.

RBC s'engage à :

- réduire l'irrigation de terrain dans les régions jugées en situation de stress hydrique ;
- réduire sa consommation d'eau en intégrant des technologies axées sur la gestion efficace de l'eau dans ses nouveaux établissements ou dans ceux qu'elle rénove ;
- utiliser des produits de nettoyage respectueux de l'environnement afin de contribuer à préserver la qualité de l'eau.

5. Collaboration avec nos fournisseurs pour respecter des normes élevées en matière de développement durable

L'ampleur de nos activités d'approvisionnement en matériaux, en biens et en services est très importante et mondiale ; ces activités présentent donc des occasions de choix de fournisseurs qui exercent des activités commerciales responsables sur le plan environnemental et social. Conformément à la Politique de gestion des fournisseurs de RBC, il faut tenir compte, dans le processus d'approvisionnement, des enjeux environnementaux et sociaux qui peuvent avoir une incidence sur nos activités et celles de nos fournisseurs, de même que sur nos collectivités.

RBC s'engage à :

- appliquer des critères de sélection environnementaux et sociaux à toutes ses ententes d'approvisionnement importantes ;
- appliquer des critères de sélection environnementaux et sociaux plus stricts aux catégories d'approvisionnement à risque élevé, notamment le matériel électronique, le papier, les meubles, le tapis, les déplacements, l'hébergement, la messagerie et les services immobiliers ;
- concevoir, en collaboration avec ses fournisseurs, un plan visant à s'assurer que sa chaîne d'approvisionnement ne contient pas de minerais stratégiques.

6. Mise en pratique des principes du bâtiment durable pour la conception et l'exploitation de nos établissements

Une stratégie émergente visant la réduction de notre impact environnemental consiste à choisir de louer ou de construire des locaux à bureaux conformes aux normes du bâtiment écologique, y compris la norme nord-américaine LEED, prédominante en matière de bâtiments écologiques.⁹

RBC s'engage à :

- doubler la superficie des locaux certifiés LEED qu'elle occupe d'ici 2018 ;
- cibler la norme LEED pour les nouvelles locations de grands bureaux.

Gérer les risques environnementaux et sociaux

Depuis l'élaboration de notre première politique en matière d'environnement, en 1991, nous sommes restés fidèles à une gestion prudente des risques environnementaux. Nos politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux facilitent l'évaluation des opérations en vue de déterminer si des problèmes sociaux et environnementaux peuvent constituer un risque de crédit, un risque réputationnel ou un risque juridique pour la Banque et ses clients. Nous les actualisons régulièrement en fonction des changements apportés à la réglementation, et de l'émergence et de l'évolution des enjeux ainsi que des pratiques exemplaires à l'échelle internationale. Nous employons une équipe interne de spécialistes en environnement qui offrent leur expertise à l'ensemble de l'entreprise, selon les besoins.

Nous continuerons de collaborer avec nos clients et nos partenaires commerciaux pour atténuer les risques pour l'environnement et pour soutenir des modèles d'activités économiques responsables sur le plan environnemental.

7. Évaluation des risques environnementaux et sociaux de nos activités commerciales

RBC s'engage à :

- intégrer l'évaluation des risques environnementaux et sociaux à toutes ses politiques et à tous ses procédés de prise de décision pertinents ;
- assujettir ses services de crédit, de placement ainsi que d'émission d'actions et de titres de créance à un contrôle diligent approprié sur le plan environnemental et social, dans toutes les régions ;
- exiger de la part des entités dans lesquelles elle investit une divulgation appropriée d'information sur les questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance.

8. Soutien visant la compréhension et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux par nos clients

RBC s'engage à :

- aider ses clients à comprendre et à atténuer les risques environnementaux et sociaux associés à leurs activités commerciales de façon pratique, économique, positive pour l'environnement et axée sur la réduction des risques pour le client comme pour la Banque ;
- soutenir les opérations et les activités commerciales des parties admissibles comptant réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité et l'accessibilité de l'eau, améliorer la durabilité environnementale en milieu urbain ou faciliter l'adaptation au changement climatique ;
- ne pas entreprendre de nouvelles activités de financement de sociétés ayant une exploitation non durable dans les forêts pluviales tropicales, les forêts de haute valeur pour la conservation¹⁰ ou les sites du patrimoine mondial désignés par l'UNESCO ;
- s'assurer que ses politiques et ses méthodes de gestion du risque de crédit reflètent pleinement son engagement à l'égard des Principes d'Équateur¹¹, en exigeant que les clients évaluent et gèrent les risques environnementaux et sociaux associés aux projets¹² ;
- exiger que ses clients reconnaissent et respectent les droits reconnus par la loi dans la réalisation de projets, y compris la consultation sérieuse de la collectivité et le principe de consultation libre, préalable et éclairée des collectivités autochtones qui vivent dans des zones naturelles visées par un projet.

Offrir des produits, des services et des conseils écologiques

RBC veut offrir des produits et des services qui contribuent à la durabilité environnementale ou qui permettent aux clients de réduire leur empreinte écologique.

9. Facilité pour les clients de faire affaire avec nous de façon responsable sur le plan environnemental

RBC continuera à :

- participer à des initiatives qui visent la réduction de l'impact environnemental ;
- élaborer des produits et des services qui favorisent la durabilité environnementale, tout en satisfaisant aux exigences de ses clients des services bancaires, des assurances, de la gestion de patrimoine et des marchés des capitaux pour les secteurs détail et commercial.

10. Appui de la croissance et de l'évolution des entreprises favorisant la durabilité environnementale

RBC s'engage à :

- appuyer la croissance et l'évolution des secteurs de l'énergie renouvelable et des technologies propres au moyen de financement et de conseils ;
- financer, conseiller et faire avancer les sociétés à but lucratif en phase de démarrage qui ont une vocation environnementale ou sociale par l'intermédiaire de l'Initiative RBC sur la finance sociale¹³.

Promouvoir la durabilité environnementale

11. Promotion d'une meilleure compréhension des liens entre l'environnement, les collectivités et l'économie

RBC s'engage à :

- accroître et améliorer l'accès de ses employés à des initiatives d'éducation et de sensibilisation environnementales ;
- soutenir la réalisation d'études indépendantes et de programmes d'éducation qui concordent avec ses enjeux environnementaux prioritaires ;
- continuer de mener des recherches sur les problèmes environnementaux et sociaux qui entraînent des risques, ont une incidence sur ses activités ou présentent de nouvelles occasions d'affaires ;
- organiser des sondages et des groupes de discussion ou participer à de telles initiatives, mener des recherches et des projets pilotes à l'interne afin de mieux comprendre les questions importantes portant sur la durabilité environnementale, et communiquer ses résultats au public, s'il y a lieu ;
- collaborer avec certains organismes régionaux, nationaux et internationaux dont l'objectif est de faire progresser la durabilité environnementale dans le monde des affaires, et particulièrement dans le secteur des services financiers.

12. Collaboration avec nos parties prenantes et des organismes chefs de file pour accélérer la réalisation d'objectifs environnementaux communs

Nos parties prenantes nous fournissent d'importants renseignements et conseils concernant les problèmes environnementaux, de même que la stratégie, les programmes et les initiatives de RBC à l'égard de l'environnement.

RBC s'engage à :

- créer des groupes de concertation d'employés et de clients, et réaliser des sondages sur les problèmes environnementaux afin de mieux comprendre leurs préoccupations et leurs intérêts ;
- continuer de consulter ses clients, le gouvernement, les associations sectorielles et les organisations non gouvernementales, ainsi que de collaborer et d'échanger des renseignements avec ces parties prenantes, en vue de résoudre des problèmes environnementaux complexes ou d'accélérer la mise en œuvre de solutions ;
- commanditer des événements, des études et d'autres activités visant la promotion de la durabilité environnementale ;
- consacrer une partie de ses contributions philanthropiques à des causes, à des programmes et à des initiatives axés sur l'environnement en général, en mettant particulièrement l'accent sur ceux qui concordent avec les trois enjeux prioritaires de la Banque, soit le changement climatique, l'eau et les collectivités durables ;
- financer et stimuler la croissance de sociétés à vocation environnementale en phase de démarrage au Canada par l'intermédiaire de l'Initiative RBC sur la finance sociale¹⁰.

IV. Gouvernance

Nous savons que nous devons déployer des ressources et faire preuve de discipline, de rigueur et d'ouverture au changement pour que la Stratégie RBC en matière d'environnement demeure sur la bonne voie. La présente section indique les mécanismes que nous mettrons en œuvre pour nous assurer de maintenir le cap.

Supervision et responsabilité

Le groupe Développement durable de RBC supervise l'exécution de la Stratégie RBC en matière d'environnement. Pour mettre en œuvre la stratégie, ce groupe travaillera avec les unités opérationnelles et fonctionnelles de la Banque afin d'entreprendre des activités, notamment :

- mettre au point, tenir à jour et communiquer des politiques, des méthodes et des lignes directrices environnementales ;
- collaborer avec les parties prenantes internes et externes afin de concevoir et de mettre en œuvre les initiatives nécessaires à l'atteinte des objectifs ;
- surveiller les activités clés et analyser les résultats, y compris l'efficacité économique des initiatives ;
- évaluer les points à améliorer ;
- obtenir l'approbation d'un comité de direction ;
- rendre périodiquement compte des progrès de la mise en œuvre de la Stratégie RBC en matière d'environnement au Groupe de la direction et à un comité du Conseil d'administration.

De plus, les unités opérationnelles et fonctionnelles de RBC donneront leur point de vue sur la stratégie et la politique en matière d'environnement, en plus de transmettre des renseignements et de contribuer aux efforts pour réduire l'empreinte écologique, atténuer les risques ainsi que promouvoir les perspectives commerciales et en tirer parti.

Mesure et information

Nous continuerons de communiquer au public les progrès que nous réalisons en ce qui a trait aux problèmes environnementaux ainsi qu'à nos activités à caractère écologique au moyen de notre site Web, du Bilan de la Stratégie RBC en matière d'environnement, de notre Rapport sur la responsabilité d'entreprise annuel et de notre rapport annuel. Nous améliorerons notre système de gestion et de collecte des données environnementales afin d'accroître la quantité, la qualité et la portée géographique des données sur la performance environnementale que nous communiquons.

=Nous réévaluerons et actualiserons fréquemment nos paramètres et nos méthodologies de calcul environnementaux à la lumière des meilleures pratiques et des normes reconnues à l'échelle internationale. De plus, nous continuerons de fournir des renseignements à certains organismes et indices de classement de la durabilité environnementale, afin que nos actionnaires, nos clients et nos employés aient accès à des évaluations indépendantes de nos progrès.

Notes de fin d'ouvrage

- ¹ Veuillez consulter le Bilan de la Stratégie RBC en matière d'environnement 2012 pour obtenir un résumé de nos réalisations au titre de la Stratégie RBC en matière d'environnement.
- ² Issue de ressources durables comme le vent, la biomasse ou les petites centrales hydroélectriques, l'énergie renouvelable ne produit que peu ou pas d'émissions de gaz à effet de serre.
- ³ L'intensité des émissions est mesurée sous forme d'émissions par unité de superficie ou par équivalent à temps plein.
- ⁴ Par exemple, le rapport annuel, le Rapport sur la responsabilité d'entreprise, la circulaire d'information et les rapports trimestriels à l'intention des actionnaires.
- ⁵ Titres compensatoires en carbone – Réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) en participant à une activité de réduction des émissions de GES, ou en appuyant une telle activité, non liée à l'activité à laquelle les réductions s'appliqueront.
- ⁶ L'indicateur d'efficacité énergétique (PUE – *Power Usage Effectiveness*) est une mesure d'efficacité énergétique utilisée pour les centres informatiques. Il s'agit d'un ratio mesurant l'énergie totale utilisée par un centre informatique par rapport à l'énergie qui sert à alimenter l'équipement informatique.
- ⁷ L'intensité de la consommation de papier à l'interne est mesurée sous forme de consommation de papier par équivalent à temps plein.
- ⁸ « Grands bureaux » désigne les établissements que RBC loue ou possède dont la superficie est supérieure à 2 320 m².
- ⁹ La certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est accordée aux bâtiments conçus et exploités de manière à respecter certaines normes énergétiques et environnementales.
- ¹⁰ Les forêts de haute valeur pour la conservation désignent, selon le Forest Stewardship Council (FSC), les forêts qui présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes :
- concentration de biodiversité d'importance mondiale, régionale ou nationale (p. ex., espèces en voie de disparition) ;
 - vastes forêts qui abritent des populations composées principalement, sinon entièrement, d'espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance ;
 - emplacement au sein d'un écosystème rare, menacé ou en danger, ou présence de tels écosystèmes ;
 - services écosystémiques de base dans des situations critiques (p. ex., protection des bassins hydrographiques, contrôle de l'érosion) ;
 - importance fondamentale pour la satisfaction des besoins essentiels (p. ex., subsistance, santé) ou pour l'identité culturelle traditionnelle des collectivités locales.
- ¹¹ Les Principes d'Équateur constituent un cadre volontaire que les banques peuvent suivre pour aborder les risques environnementaux et sociaux associés au financement de projet. Voir www.equator-principles.com
- ¹² Les Principes d'Équateur s'appliquent à certains types de financement de projet, de prêts aux entreprises liés à des projets, de prêts-relais et de services-conseils en financement de projet. Voir www.equator-principles.com
- ¹³ La finance sociale est une stratégie proactive permettant de résoudre des problèmes sociaux et environnementaux par l'investissement direct dans des entreprises qui s'y attaquent, tout en générant un rendement financier intéressant.



Les marques de commerce ou déposées citées dans le présent rapport, soit l'emblème du lion et du globe terrestre, Banque Royale du Canada, RBC, Projet Eau Bleue RBC et Voyages sont des marques de commerce ou déposées de la Banque Royale du Canada utilisées par la Banque Royale du Canada ou ses filiales sous licence. * Visa est une marque déposée de Visa International Service Association. Toutes les autres marques de commerce mentionnées dans le présent rapport, y compris celles qui sont identifiées par le symbole ™, qui n'appartiennent pas à la Banque Royale du Canada sont la propriété de leurs titulaires respectifs.